



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE

PLENIERE DU CONSEIL GENERAL

Mercredi 15 février 2023, Hôtel de Ville de Sierre

(18 heures)

En la présence du Conseil municipal

ORDRE DU JOUR

- 1. Appel des Conseillères et Conseillers généraux**
- 2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 14 décembre 2022 (reçu par e-mail)**
- 3. Election du bureau du Conseil général**
 - a. Présidence
 - b. Vice-présidence
- 4. Election d'un membre à la commission édilité et urbanisme**
- 5. Validation de la demande de prolongation de la décision du Conseil municipal du 7 avril 2020 d'instaurer 37,4 hectares de zone réservée sur le territoire communal**
 - a. Rapport de la commission édilité et urbanisme
 - b. Entrée en matière
 - c. Discussion générale
 - d. Votation finale
- 6. Vote sur le rapport et les conclusions du postulat « 30 km/h, une meilleure qualité de vie en ville »**
- 7. Divers**

Marie-Thérèse BREMBILLA
Présidente du Conseil général

Marie-Thérèse BREMBILLA

Bonsoir à vous toutes et à vous tous. Il est 18h02. Monsieur le Président de la Municipalité, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, Mesdames et Messieurs de l'administration communale, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse si présents, chères citoyennes, chers citoyens. Au nom du bureau du Conseil général, je vous souhaite la bienvenue dans cette Grande Salle de l'Hôtel de Ville, pour la première assemblée plénière de l'année 2023. Je salue et souhaite la bienvenue au public présent dans cette salle. Je vous demande de bien vouloir éteindre ou mettre sous silence vos téléphones portables. Pour les personnes du public qui assisteraient pour la première fois à une séance plénière du Conseil général, je vous rappelle que vous ne pouvez en aucun cas intervenir ou prendre la parole en cours de séance et vous prie d'observer le silence durant les débats. Je vous informe, en préambule, qu'au sein du Conseil général, M. Alain CALOZ,

M. Stéphane JULEN et M. Marc MAKUSU ont présenté la démission de leur fonction de conseillers généraux. Au nom du bureau et de nous tous, je leur adresse nos vifs remerciements pour leur assidu engagement de plus d'une décennie, pour chacun d'entre eux, au service de notre Ville et leur souhaite une sereine et paisible retraite. Bienvenue aux trois nouveaux collègues présents ce soir, élus en application de l'article 211 de la loi sur les droits politiques du 13 mai 2004. Il s'agit de MM. Olivier MATTER, Michaël SIGGEN et Yann VETTER. Je souhaite, à chacun de vous trois, en particulier, une longue et satisfaisante collaboration au sein de notre Conseil. Notre assemblée plénière peut ainsi débuter. Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, vous avez été convoqués et avez reçu les documents utiles dans les délais prescrits par notre règlement. Je remercie mon collègue et nouveau secrétaire Tony SABINO, qui a procédé à ces convocations et vous donne lecture de l'ordre du jour établi par le bureau en collaboration avec le Conseil municipal.

Ordre du jour :

1. Appel des Conseillères et Conseillers généraux
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 14 décembre 2022 (reçu par e-mail)
3. Election du bureau du Conseil général
 - a. Présidence
 - b. Vice-présidence
4. Election d'un membre à la commission édilité et urbanisme
5. Validation de la demande de prolongation de la décision du Conseil municipal du 7 avril 2020 d'instaurer 37,4 hectares de zone réservée sur le territoire communal
 - a. Rapport de la commission édilité et urbanisme
 - b. Entrée en matière
 - c. Discussion générale
 - d. Votation finale
6. Vote sur le rapport et les conclusions du postulat « 30 km/h, une meilleure qualité de vie en ville »
7. Divers

Y a-t-il des intervenants concernant l'ordre du jour ? Si tel n'est pas le cas, je le considère comme accepté et nous débutons par le point 1, appel des conseillères et conseillers généraux.

1. APPEL DES CONSEILLERES ET CONSEILLERS GENERAUX

Marie-Thérèse BREMBILLA

A toi la parole Tony.

M. Tony SABINO procède à l'appel des conseillères et conseillers généraux.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Merci Tony. Je prie les scrutatrices et scrutateurs d'annoncer, s'il vous plaît de vive voix, le départ ou l'arrivée éventuels de conseillers généraux en cours de séance. (*On annonce l'arrivée de M. Serge CORNUZ*). On corrige, 51 présents. Merci à vous toutes et tous pour votre présence.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE ORDINAIRE DU 14 DECEMBRE 2022 (REÇU PAR E-MAIL)

Marie-Thérèse BREMBILLA

Nous abordons donc le point n° 2 de l'ordre du jour, approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 14 décembre 2022. Chacune et chacun de vous avez reçu ce document par voie électronique ; quelqu'un souhaite formuler des remarques à ce propos ? Non. Si tel n'est pas le cas, je le considère donc comme accepté. Je remercie Mme Elisabeth MARCHETTI pour la bonne tenue et la rédaction de ce procès-verbal. Merci également à mon collègue Blaise MELLY (*tâche effectuée par Tony SABINO*) pour sa relecture et correction du document avant sa mise en ligne.

3. ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL

a. Présidence

Marie-Thérèse BREMBILLA

Nous poursuivons avec le point 3 de l'ordre du jour et le point 3a, élection de la présidence... président ou présidente. J'arrive au terme d'une année de présidence, expérience riche et intense sur le plan humain et en événements marquants pour notre ville et pour chacun de nous, citoyennes et citoyens. La crise du fossile avec la guerre en Ukraine, et par conséquent la crise énergétique que nous subissons, a certes marqué l'année 2022, mais, fort heureusement, n'a pas découragé la dynamique de nos deux Conseils et les projets tournés vers l'avenir de la Ville de Sierre. Les enjeux énergétiques ont fait l'objet de beaucoup d'informations approfondies et sensibilisations importantes, de mesures prises aux niveaux fédéral, cantonal et communal. Ma réflexion sur l'un des points que nous pouvons retenir, quant à l'économie d'énergie à la portée de chacun, porte sur l'exemple de nos anciens qui savaient consommer tout ce dont ils avaient besoin avec mesure et modération durant leur vie. Cela me tenait très à cœur de vous le dire, il est toujours utile de nous le rappeler, chers collègues. Je tiens aussi à relever qu'en novembre 2022, la Ville de Sierre a accueilli, via notre bureau, les présidents des Conseils généraux des Communes valaisannes de Collombey-Muraz, Monthey, St-Maurice, Martigny, Val de Bagnes, Fully, Vétroz, Conthey, Sion, Ayent et naturellement Sierre. Merci à la Ville de Sierre qui a offert l'apéritif et une bonne raclette dans notre beau carnotzet. Lesdits présidents se sont officiellement constitués en association depuis 2021, afin d'échanger leurs pratiques respectives au sein des leurs Communes et valoriser, à mon sens et selon mon expérience, le rôle de nous tous conseillères et conseillers généraux. Chers collègues, je vous réitère ma reconnaissance pour avoir eu le privilège d'exercer mon rôle de première citoyenne sierroise durant l'année écoulée. Ce fut avec plaisir et honneur. Merci à mes collègues du bureau pour notre bonne et collégiale collaboration, à mes collègues du groupe AdG pour leur soutien, merci aux chefs de groupe, aux présidents des commissions permanentes et ad hoc, à nos conseillers municipaux et à notre président de Ville, à notre secrétaire communal Jérôme CRETTOLE, merci à Mme Elisabeth MARCHETTI et à notre concierge Jean-Daniel THEYTAZ. Merci enfin à vous toutes et à vous tous. Conformément à l'article 10 de notre règlement, le bureau est élu pour la durée de la législature, mais, à chaque premier plénum de l'année, nous devons élire une nouvelle ou nouveau président-e et vice-président. Le nouveau secrétaire est élu par le bureau. Je remercie Tony SABINO qui a d'ores et déjà pris ses fonctions. J'attends donc sans tarder vos propositions pour la présidence. A vous la parole. M. REY.

Joël REY

Madame la Présidente, Madame et Monsieur les Conseillers communaux, chers collègues. Tout d'abord Marie-Thérèse – puisque je peux t'appeler Marie-Thérèse aujourd'hui puisque l'aspect formel est un peu de côté – on voulait te remercier de cette année de présidence où tu as su avec calme, sérénité et avec ce petit accent chantant qui a fait que parfois, même dans des moments où ça nous paraissait long, d'entendre ta voix mélodieuse nous a permis de faire en sorte que le temps passe des fois un peu plus vite. En tout cas un grand merci pour ton implication durant cette année en tant que présidente du Conseil général et je pense qu'on peut l'applaudir pour la féliciter. Bravo Marie-Thérèse ! (*Applaudissements*).

Marie-Thérèse BREMBILLA

Merci.

Joël REY

Le groupe le Centre a le privilège aujourd'hui de vous présenter Sabine REY pour le poste de présidente du Conseil général. Engagée, voici le premier adjectif qui me vient à l'esprit en pensant à Sabine. A une époque où les « y a qu'à », « il faudrait que » et autres donneurs de leçons nous expliquent, entre autres sur les réseaux sociaux, comment les politiciens devraient faire pour mieux faire, Sabine a décidé d'agir en s'engageant concrètement pour sa Commune. Et très vite, son charisme et son leadership furent repérés car elle prit, dès sa première législature, la présidence de la Cogest et elle mena cette commission, hautement sensible, avec sérieux et professionnalisme durant 4 ans. La législature suivante, elle continua à prendre des responsabilités en tant que cheffe du groupe le Centre, anciennement PDC. Là aussi, son sens

du verbe, son esprit de synthèse et son intelligence furent grandement appréciés au sein de notre groupe et plus largement par tout le législatif et l'exécutif sierrois. C'est donc en toute logique que, pour sa troisième période, Sabine accède au bureau du Conseil général. Elle y aura assuré le secrétariat durant une année, la vice-présidence l'année passée et voici aujourd'hui qu'en toute cohérence elle souhaite être au centre...du bureau. Son engagement est aussi partisan, puisque depuis 7 ans, elle préside notre parti avec beaucoup d'entregent et une grande faculté d'écoute. Elle réussit à nous mobiliser et nous motiver quand il le faut. Sabine est l'entraîneur de notre équipe, mais avec une probabilité nettement moindre de se retrouver au chômage que l'entraîneur du FC Sion. Vous l'avez bien compris, les qualités humaines et politiques feront qu'elle assumera, à n'en point douter, avec sérieux, professionnalisme et célérité, cette fonction de présidente du Conseil général. Le groupe le Centre vous propose donc Sabine REY.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Merci cher Joël. Y a-t-il d'autres intervenants ? Si tel n'est pas le cas et ainsi que le prévoit notre règlement, chère **Sabine, tu es élue tacitement au poste de présidente du Conseil général** pour l'année 2023. Toutes mes félicitations et vœux d'une très fructueuse année de présidence. Et je te cède volontiers ma place. (*Applaudissements*).

Sabine REY

Chers collègues, je vous remercie sincèrement de la confiance que vous m'avez témoignée ce soir en m'élisant à la présidence du Conseil général. C'est avec un sentiment de fierté mâtiné d'un brin de nostalgie que j'aborde cette année 2023, la 11^{ème} de mon sacerdoce législatif, qui a débuté en 2013 avec la présidence de la commission de gestion. C'est à cette fonction et à notre secrétaire communal, M. Jérôme CRETOL, que je dois mon tout premier souvenir d'élue. Au début de la législature, M. CRETOL avait en effet convoqué, pour une mise en service en bonne et due forme, la novice politique que j'étais alors et avec laquelle il allait pourtant devoir composer durant 4 ans à la présidence de la Cogest. Après les salutations d'usage, il avait tout de suite donné le « la » de cet entretien en me demandant de but en blanc si je connaissais la différence entre les impôts et les taxes. Je suis ressortie de son bureau en ayant été dûment instruite de la différence entre les impôts et les taxes, mais aussi, et surtout, avec la boîte à outils bienvenue et indispensable qui m'a permis, par la suite, d'assurer la présidence de la Cogest. Je profite de l'occasion pour le remercier de l'excellente collaboration que nous avons toujours eue, notamment dans la planification des rencontres avec les chefs de service et des séances de questions/réponses avec la Municipalité. J'aimerais aussi faire un clin d'œil à notre collègue démissionnaire, M. Stefan JULEN, que j'ai eu la chance de côtoyer à la Cogest durant cette première législature. Grâce à sa connaissance approfondie des dossiers communaux, il a été une ressource précieuse dans le suivi des budgets et des comptes. Je lui souhaite bon vent pour la suite, de même qu'à MM. Marc MAKUSU et Alain CALOZ qui quittent eux aussi le Conseil général à mi-mandat. En 2017, j'ai troqué mon uniforme de présidente de la commission de gestion contre celui de cheffe de groupe, ce qui m'a permis d'appréhender une nouvelle facette enrichissante du Conseil général. Gérer les relations avec les autres formations politiques, mais aussi être la voix de son propre groupe, relèvent d'un exercice d'équilibriste délicat, mais ô combien formateur. Enfin, j'ai opéré une nouvelle mue en 2021 en intégrant le bureau du législatif. Après avoir été tour à tour secrétaire et vice-présidente, me voilà donc maintenant à reprendre le flambeau de la présidence des mains de Mme Marie-Thérèse BREMBILLA. J'ai eu beaucoup de plaisir à œuvrer comme vice-présidente aux côtés de Marie-Thérèse, une personnalité engagée, curieuse des autres et lumineuse. Durant cette année présidentielle, j'aurai à cœur de mettre au service du Conseil général les diverses expériences de conduite acquises ces 10 dernières années, de même que mes connaissances des dossiers communaux et des rouages de la Municipalité. Je me réjouis de pouvoir travailler en bonne intelligence avec les autres membres du bureau et de pouvoir compter sur l'appui de notre nouveau secrétaire, M. Tony SABINO. Je terminerai en souhaitant la cordiale bienvenue à MM. Olivier MATTER, Michaël SIGGEN et Yann VETTER qui intègrent ce soir les rangs du Conseil général. Je leur souhaite d'avoir beaucoup de plaisir dans l'exécution, certes exigeante, mais gratifiante, de ce mandat quasiment bénévole au service des Sierrois. Je vous remercie de votre attention. (*Applaudissements*). Avant de passer au point suivant de l'ordre du jour, j'aimerais porter à votre connaissance deux informations qui ont déjà été transmises aux chefs de groupe, d'une part, au sujet du traitement des interpellations et d'autre part, au sujet de la durée du temps de parole. Je dois en premier lieu vous signaler une erreur du bureau concernant le traitement des interpellations ; conformément à l'art. 37, ch. 1, let. a du RCG, les interpellations écrites qui avaient été mises à l'ordre du jour du dernier plénum auraient dû être

développées oralement par les signataires le 14 décembre, ce qui n'a pas été le cas. D'autre part, le bureau vous a faussement signalé en décembre dernier que ces interpellations seraient remises à l'ordre du jour du plénum de ce soir. Ce n'est pas le cas, étant donné que le règlement ne prévoit pas cette procédure. Au nom du bureau, je vous présente nos excuses pour ce quiproquo. Les personnes qui ont signé ces interpellations peuvent évidemment prendre la parole lors des divers si elles souhaitent faire des commentaires. Et enfin, en ce qui concerne le temps de parole, j'appliquerai dorénavant l'art. 27 ch. 2 du règlement du Conseil général qui permet à la présidente de limiter celui-ci. Vos interventions ne devront donc pas dépasser trois minutes à l'avenir. Je précise que cette décision a été prise par le bureau, à l'unanimité de ses membres.

b. Vice-présidence

Sabine REY

Nous pouvons maintenant passer au point 3b, l'élection de la vice-présidence. Mesdames et Messieurs les chefs de groupe, j'attends vos propositions. Mme BETRISEY.

Maryse BETRISEY ZUFFEREY

Alors je suis prise un peu au dépourvu, car voilà... alors apparemment Mme Daria MOULIN est élue... sera élue à la vice-présidence. Alors Daria... Daria qui est entrée en politique il y a peu, mais qui est une personnalité très resplendissante et qui lors de son arrivée en politique est arrivée députée, au Conseil général et au bureau. Je pense que Daria aura une grande carrière politique devant elle, grâce à son charisme et à ses engagements, car jamais elle ne lâche quand elle a décidé d'aller jusqu'au bout d'une idée, et c'est très, très bien. Donc je vous propose d'accepter Daria MOULIN à la vice-présidence et je vous remercie infiniment.

Sabine REY

Merci Mme BETRISEY ZUFFEREY. Y a-t-il d'autres propositions ? Puisque tel n'est pas le cas et comme le prévoit le règlement du Conseil général lorsque le nombre de candidatures est égal au nombre de sièges à pourvoir, **Mme Daria MOULIN est élue tacitement à la vice-présidence du Conseil général** et je l'en félicite. Bravo ! (*Applaudissements*).

4. ELECTION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION EDILITE ET URBANISME

Sabine REY

Nous pouvons maintenant passer au point 4 de l'ordre du jour, l'élection d'un membre à la commission édilité et urbanisme, en remplacement de M. Marc MAKUSU. Mesdames et Messieurs les chefs de groupes, j'attends vos propositions. Mme CLAUSEN METRAL.

Isabelle CLAUSEN METRAL

Alors, pour remplacer Marc MAKUSU à la commission de l'édilité et urbanisme, notre groupe vous présente Michaël SIGGEN. Certains d'entre vous le connaissent déjà pour l'avoir côtoyé lors de la précédente législature au sein de l'AdG. Titulaire d'un doctorat en sciences politiques, il est adjoint scientifique à la Haute Ecole et Ecole de Travail Social à Sierre. C'est aussi un père de famille sympathique et impliqué. Il est également membre du comité directeur du centre gauche-PCS depuis plusieurs années. Fort de son expérience dans la commission ad hoc pour la fusion des polices, cette nouvelle fonction lui conviendra parfaitement. Bon retour parmi nous Michaël ! Nous vous le recommandons chaleureusement et j'en profite également – puisque j'ai encore trois minutes ou deux - pour remercier sincèrement Marc MAKUSU, Alain CALOZ et Stefan JULEN qui pendant trois, voire quatre législatures, ont apporté leurs compétences et énergie au sein de plusieurs commissions. Trois sympathiques et fidèles amis qui nous quittent, ayant souhaité laisser la jeunesse faire son chemin. En l'occurrence Yann VETTER, étudiant en 2^{ème} année en sciences politiques, bien impliqué au PS, notamment comme membre du comité des jeunes socialistes du Valais romand. C'est aussi un membre actif du ski-club de Sierre, notamment comme moniteur des OJ. Olivier MATTER, maçon de formation, et récemment reconverti en chauffeur de train, amoureux de la nature, très impliqué dans la vie syndicale et même président de section de RegionAlps au syndicat du personnel des transports complète notre équipe. Il apporte un autre visage à notre groupe, appartenant au POP. Tic-tac j'ai encore juste le temps de remercier Marie-Thérèse BREMBILLA pour son énergique et dynamique présidence et félicite notre nouvelle présidente, Sabine REY, à qui je souhaite une année des plus

pétillantes et fructueuses. J'en profite également pour féliciter Daria MOULIN de la vice-présidence.

Sabine REY

Merci Mme CLAUSEN METRAL. Y a-t-il d'autres propositions ? Puisque tel n'est pas le cas, **M. Michaël SIGGEN est élu tacitement à la commission édilité et urbanisme**. Félicitations M. SIGGEN. (*Applaudissements*).

5. **VALIDATION DE LA DEMANDE DE PROLONGATION DE LA DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2020 D'INSTAURER 37,4 HECTARES DE ZONE RESERVEE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL**

Sabine REY

Nous en arrivons au point 5, la validation de la demande de prolongation de la décision du Conseil municipal du 7 avril 2020 d'instaurer 37,4 hectares de zone réservée sur le territoire communal. Ce dossier a été traité par la commission édilité et urbanisme. Je remercie la présidente de la CEU, Mme Lidia PETRICS, ainsi que ses membres pour la qualité de leur travail.

a. **Rapport de la commission édilité et urbanisme**

Sabine REY

Je passe maintenant la parole à la rapporteuse de la commission édilité et urbanisme. Comme le permet l'article 21, chiffre 7 du RCG, seules les conclusions du rapport seront lues, sauf décision contraire du Conseil général. Y a-t-il des remarques à ce sujet ? Puisque tel n'est pas le cas, j'invite Mme CASIMIRO à venir au pupitre pour lire les conclusions.

Irene CASIMIRO

Bonsoir à tous, chers collègues. Madame la Présidente, Monsieur le Président de la Ville, nos Conseillers communaux, bonsoir. Je passe à lire alors la conclusion. La Commune de Sierre travaille activement à la révision du PAZ et du RCCZ. Elle a procédé à une information publique par laquelle elle a communiqué à la population les intentions et stratégie de développement territorial communal sans aller dans le détail du parcellaire. Publié au bulletin officiel le 30 septembre 2022, les citoyens ont eu 60 jours pour déposer leurs observations. En parallèle, trois parcours de balades urbaines ont été mis en place par la Commune de Sierre. Les conseillers généraux sont régulièrement tenus informés de l'avancement des travaux de révision du PAZ et du RCCZ au moyen de séances d'informations. Selon les indications de la Commune de Sierre (le rapport technique du 27 septembre 2022), l'avant-projet devrait être transmis au Canton pour avis de principe au printemps 2023. Une mise à l'enquête publique est envisagée pour le printemps 2024 et une approbation par le Conseil général au printemps 2025. L'homologation de la révision globale du PAZ et du CCZ, du RCCZ pardon, devrait intervenir au plus tard en 2026. D'ici 2026, il est nécessaire d'éviter des développements qui pourraient rendre caduque la révision en cours notamment dans les secteurs dont l'affectation est appelée à évoluer significativement. C'est pourquoi, la commission estime qu'il est impératif de prolonger la décision de la Commune de Sierre concernant la mise en zone réservée de 37,4 hectares jusqu'à l'issue de l'homologation du nouveau PAZ et RCCZ. La commission remercie la Commune de Sierre pour sa transparence dans l'avancement du dossier de révision du PAZ et du RCCZ ainsi que pour les divers outils de communication mis en place pour informer la population et tient à lui communiquer son soutien dans les prochaines étapes de la révision. Au vu de ce qui précède, la commission préavis favorablement et, à la majorité, l'entrée en matière et la prolongation pour trois ans de la décision du Conseil municipal du 7 avril 2020 d'instaurer 37,4 hectares de zone réservée sur son territoire communal.

Sabine REY

Merci Mme CASIMIRO. A ce stade, la Municipalité souhaite-t-elle s'exprimer ?

Pierre BERTHOD

Volontiers Madame la Présidente. Déjà vous saluer, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, chers représentants du public, je crois que la presse n'est pas présente ce

soir et souhaiter, à mon tour au nom du Conseil municipal, la bienvenue aux nouveaux conseillers... conseillers je crois, généraux. Vous dire sur ce rapport... enfin, j'aimerais aussi à mon tour déjà remercier Marie-Thérèse BREMBILLA pour son année de présidence du législatif de Ville et souhaiter aussi également à Mme Sabine REY beaucoup de plaisir dans cette fonction de première citoyenne et lui souhaiter une année 2023 sereine, après les années de crise sanitaire et les soubresauts géopolitiques que nous avons vécus. Concernant le rapport dont nous venons d'avoir la lecture des conclusions, le Conseil municipal a bien évidemment pris connaissance de l'entier du rapport et remercie (pour) le travail de la commission. La commission allant dans le sens des recommandations que nous vous formulons, eh bien, nous n'avons pas de commentaire particulier. Peut-être à la fin de votre débat, je passerai la parole au conseiller en charge de l'aménagement du territoire, Anthony LAMON, pour quelques appréciations sur la suite de ce dossier qui, vous le savez, est éminemment important pour notre Commune, mais pour l'ensemble des Communes et aussi pour bien vous expliquer les articulations que la Ville doit avoir, enfin le partenariat que la Ville doit avoir avec le Canton du Valais et quelques interrogations qui restent en suspens, en tout cas du côté de la Municipalité de Sierre, sur le traitement qui sera donné par les services cantonaux sur ces modifications de plans de zone ; mais en l'état je remercie la commission par ses membres pour le travail d'analyse effectué.

Sabine REY

Merci beaucoup Monsieur le Président.

b. Entrée en matière

Sabine REY

Nous pouvons maintenant passer au point 5b, l'entrée en matière. La parole est au plénum.
M. GERMANN.

Dominique GERMANN

Merci Madame la Présidente. Monsieur le Président de la Ville, Madame et Messieurs les membres du Conseil communal, chères et chers collègues. Au préalable, je profite de cette prise de parole pour féliciter notre présidente, Sabine REY, et notre vice-présidente, Daria MOULIN, en leur souhaitant succès et satisfaction dans l'accomplissement de leur mandat. Nous saluons en particulier la ferme intention du bureau - dans sa nouvelle composition - de vouloir améliorer l'efficacité de nos délibérations en limitant nos temps d'intervention. Enfin, au nom du groupe, j'adresse mes chaleureux remerciements à Marie-Thérèse BREMBILLA pour son engagement durant l'année écoulée. Le groupe PLR a pris connaissance avec attention des documents remis pour la demande de prolongation de la décision du Conseil municipal. Nous remercions la commission d'édilité qui a travaillé de manière très concentrée. En effet, selon son rapport, dont nous saluons d'ailleurs la clarté, une seule séance a suffi à ses membres pour digérer ce dossier. Je ne prendrai pas la parole dans la discussion de détail et donc je vous informe qu'au vote final le groupe PLR acceptera de valider la demande de prolongation de la décision du Conseil communal d'avril 2020 relative aux zones réservées. Merci de votre attention.

Sabine REY

Merci M. GERMANN. D'autres interventions ? Mme BETRISEY ZUFFEREY.

Maryse BETRISEY ZUFFEREY

Alors comme mon prédécesseur, les remerciements sont identiques. Bonsoir à toutes et tous, afin d'accompagner le processus de révision globale de son plan d'affectation des zones et de son règlement des constructions et des zones, la Commune de Sierre est tenue, conformément au plan directeur cantonal, de délimiter des zones réservées afin d'assurer un dimensionnement de sa zone à bâtir conforme à ses besoins. Nous soulignons, toutefois, que les prérogatives de la LAT n'exigent pas uniquement un redimensionnement quantitatif de la zone à bâtir, mais également une densification de qualité. Ce redimensionnement doit donc s'accompagner de mesures assurant notamment la promotion de la nature en ville et la préservation du patrimoine bâti. A travers la lecture des fiches des zones réservées, le groupe vert s'est réjoui à cet égard que des éléments paysagers aient été pris en compte, conformément aux options de développement communales présentées lors de la 1^{ère} étape d'information publique. La suite du processus de révision globale nous permettra d'en apprendre plus sur les mesures concrètes prises en matière de zonage et de réglementations que le groupe vert espère à la hauteur des

enjeux climatiques, énergétiques et sociaux. La prolongation sur laquelle nous nous prononçons ce soir est finalement nécessaire et pertinente afin d'assurer que le projet de territoire de la commune de Sierre soit conforme aux prescriptions de la LcAT et la LAT, soit la loi communale et cantonale en matière d'aménagement du territoire. Nous acceptons donc l'entrée en matière et soutenons cette mesure de prolongation. Merci beaucoup.

Sabine REY

Merci Mme BETRISEY ZUFFEREY. Mme CLAUSEN METRAL.

Isabelle CLAUSEN METRAL

Comme j'ai omis de saluer tout le monde, je vous salue tous. Les nombreux documents transmis permettent de mieux comprendre ce que sont les zones de réserve, l'historique et principalement leur utilité pour la stratégie communale de développement des constructions. Il aurait été intéressant de connaître le point de vue des citoyens ayant probablement manifesté leur insatisfaction face à cet état de fait, certes provisoire. Le rapport de la commission, grand merci elle pour son esprit de synthèse, et l'ensemble des documents reçus, plus spécifiquement le message du Conseil municipal et les deux rapports explicatifs du bureau Azur, laissent parfaitement comprendre la situation, cette nécessité d'accepter la prolongation de trois ans des zones réservées, telles que validées par notre Municipalité en 2020. Compris aussi la non-obligation de dézoner, c'est parfait, mais uniquement celle d'appliquer des mesures de planification en gelant temporairement l'urbanisation de zones à bâtir excédentaires, ceci afin de donner à la Municipalité le temps de définir le développement souhaité et entreprendre des mesures appropriées, adaptées de planification, pour que de possibles constructions n'entravent pas la révision globale du PAZ et du RCCZ, tout en définissant les zones à bâtir répondant aux besoins d'accueil pour nos habitants et emplois sur les 15 prochaines années. Il nous est expressément demandé de pas revenir sur la surface déterminée, la Commune ayant décidé le maintien du périmètre identique à 2018, expliquant sa motivation. Certains d'entre nous ont pu s'interroger d'un tel choix ? Qu'en penser n'ayant pas été impliqués dans le processus et sans être également spécialistes en la matière ? Difficile d'aller à l'encontre du périmètre tel que décidé, ce d'autant plus que la commission spécifiquement concernée nous appelle à accepter cette prolongation, l'estimant même impérative, sans aucune discussion, ni doute. Conscients des explications fournies, des tenants et aboutissants, à savoir la nécessité d'un vote favorable et se voulant confiants des décisions prises par notre Municipalité, nous décidons d'entrer en matière et validerons la demande faite. Toutefois, puisque notre Municipalité travaille activement sur la révision globale du PAZ et RCCZ, qu'une commission y soit associée aurait été souhaitable - et l'est encore - pour éviter au Conseil général de se trouver face à un paquet trop bien ficelé qui ne pourra plus véritablement être discuté, à accepter ou non tel que présenté en formulant ça et là des regrets amers... Impliqués dans les balades urbaines, merci, cette implication devrait être désormais plus active et concrète, dans la mesure de nos compétences. Pour la fin, osera-t-on aussi espérer, imaginer un habitat communal mieux structuré, éloignant quelque peu le spectre des immeubles type « caisses de pension » et ainsi permettre de bénéficier d'une urbanisation cohérente, quantitative, tout en préservant les qualités paysagères caractéristiques de Sierre.

Sabine REY

Merci Mme CLAUSEN METRAL. M. REY.

Joël REY

Madame la Présidente, Madame et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues. Notre groupe a étudié avec attention les documents de la Municipalité ainsi que le rapport de la commission d'édilité et d'urbanisme concernant la demande de prolongation de la décision du Conseil communal d'instaurer 37,4 hectares de zones réservées sur le territoire communal. Quand on a fini l'introduction, là, on est déjà presque à une minute. La Municipalité, au travers de différentes actions, a informé régulièrement le Conseil général des différents travaux de révision du PAZ et du RCCZ. Le groupe le Centre est conscient que pour avancer sereinement dans ce dossier extrêmement sensible une prolongation de la durée est nécessaire. Cet acte législatif sera très certainement soumis à une série d'attaques judiciaires. En effet, nous parlons là de la propriété privée des habitants, peut-être même parfois de leur héritage et sommes conscients que cela peut créer certaines frustrations auprès des personnes directement impactées. Nous ne doutons pas que la commission d'édilité et d'urbanisme saura travailler sur ce dossier avec sérieux et impartialité quant à la suite de leurs travaux. J'en profite d'ailleurs pour remercier

Lidia PETRICS, la présidente, ainsi que tous les membres de la commission d'édilité et d'urbanisme qui auront ces prochains temps beaucoup de travail concernant ce sujet. Toutefois, un point quant à la chronologie des futures échéances nous interpelle. Selon le planning prévu, l'approbation définitive par le Conseil général aura lieu au printemps 2025, soit lors de la prochaine législature. Il est donc assez regrettable que les conseillers généraux de cette commission, et plus largement de notre assemblée législative, ne seront, en partie, plus les mêmes personnes qui devront prendre la décision finale de ce travail fourni durant la durée de ce mandat. Il faudrait donc idéalement que ce dossier avance rapidement afin qu'une décision définitive puisse être prise, idéalement, durant la législature actuelle. Nous sommes conscients que l'avancée de ce dossier est liée étroitement à des décisions qui n'incombent pas à la Municipalité mais au Canton. Il faudrait donc que la Commune signifie aux autorités cantonales compétentes d'essayer, tant que faire se peut, d'avancer à un rythme qui ferait que les nouveaux conseillers généraux de la prochaine législature n'aient pas besoin de trancher sur un dossier sur lequel ils n'auront pas de vision d'ensemble. Nous nous rendons bien compte que de faire avancer ce projet à un rythme soutenu au niveau cantonal est plus compliqué car les demandes émanant d'autres Communes seront aussi très nombreuses. Toutefois, j'encourage les députés et suppléants issus de notre commune, tous partis confondus, à suivre ce dossier avec attention. Le groupe le Centre accepte à l'unanimité la décision de prolonger la mise en zone réservée de ces 37,4 hectares jusqu'à l'issue de l'homologation du nouveau PAZ et RCCZ.

Sabine REY

Merci M. REY. Je passe la parole à M. MELLY.

Blaise MELLY

Madame la Présidente du Conseil général, Monsieur le Président de la Municipalité, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues. Je vais essayer de respecter les trois minutes au contraire de mon préopinant (*rires*). Pour commencer, je souhaiterais féliciter la présidente et la vice-présidente pour leur brillante élection, à l'unanimité, et aussi souhaiter la bienvenue aux trois nouveaux conseillers généraux. J'espère que tout le monde trouvera satisfaction dans leurs nouvelles fonctions. En ce qui concerne cette demande de prolongation, nous avons peu de choses à ajouter au rapport de la commission édilité et urbanisme. Le groupe UDC pense qu'il n'est pas raisonnable d'imaginer rejeter cette prolongation ; ça rendrait la situation très compliquée. Donc nous allons évidemment l'accepter. Le seul point que je souhaiterais ajouter, c'est qu'il ne faut pas considérer que les trois ans supplémentaires ils deviennent un oreiller de paresse, parce que trois ans ça semble long et donc là j'irai un petit peu dans le sens de mon préopinant également du Centre : idéalement ça serait mieux de terminer dans les 2 ans qui viennent... je doute que ça soit possible, mais en aucun cas il ne faut se dire « ah, maintenant on a trois ans » jusqu'en mai 2023 parce qu'il y a des imprévus, et puis il y a possibilité de référendum ou rejet en première lecture ou des éléments comme ça. Donc maintenant c'est « au travail », tant au niveau du canton que de la Commune, de l'administration et puis aussi des commissions du Conseil général. Le chronomètre est lancé ce soir, c'est la dernière possibilité de prolonger ce délai. Voilà, donc le groupe UDC va accepter l'entrée en matière et accepter cette demande de prolongation. Merci.

Sabine REY

Merci M. MELLY. Y a-t-il d'autres interventions du législatif ou de l'exécutif ? Puisque tel n'est pas le cas, je vous propose de passer au vote et je demande aux scrutateurs de se tenir prêts au comptage. Que les personnes qui acceptent l'entrée en matière lèvent la main. Mme MATTER. M. CORNUZ. M. EGGS. M. ROBYR. M. WIEDMER. Que les personnes qui refusent l'entrée en matière lèvent la main. Apparemment il n'y a aucun refus. Que les personnes qui s'abstiennent lèvent la main. Pas d'abstention non plus. **L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.**

c. Discussion générale

Sabine REY

Nous pouvons passer au point 5c de l'ordre du jour, la discussion générale. Y a-t-il des interventions ?

d. Votation finale

Sabine REY

Puisque tel n'est pas le cas, je vous propose de passer à la votation finale. Je demande aux scrutateurs de se tenir prêts au comptage. Que les personnes qui acceptent la demande de prolongation lèvent la main. Mme MATTER. M. CORNUZ. M. EGGS. M. ROBYR. M. WIEDMER. Que les personnes qui refusent la demande de prolongation lèvent la main. Personne ne s'annonce. Que les personnes qui s'abstiennent lèvent la main. **La demande de prolongation est acceptée à l'unanimité.** Je vous remercie.

6. VOTE SUR LE RAPPORT ET LES CONCLUSIONS DU POSTULAT « 30 KM/H, UNE MEILLEURE QUALITE DE VIE EN VILLE »

Sabine REY

Nous en arrivons au point 6 de l'ordre du jour relatif au postulat « 30 km/h, une meilleure qualité de vie en ville ». La nouvelle mouture du règlement du Conseil général prévoit à l'art. 38 ch. 5 que chaque signataire d'un postulat puisse demander un vote de principe sur le rapport et les conclusions de la Municipalité. Y a-t-il une demande de vote dans le cadre de ce postulat ? (*M. ROBYR demande hors micro si la demande de vote s'accompagne d'une prise de parole*). Alors vous pouvez prendre la parole si vous le souhaitez, sans forcément demander une prise de vote, mais vous pouvez vous exprimer. Je vous laisse prendre la parole au micro s'il vous plaît.

Fabien ROBYR

Madame la Présidente au Conseil général, Madame la Conseillère municipale, Messieurs les Conseillers généraux et municipaux, chères et chers collègues. Je souhaitais remercier la Municipalité pour son travail. Je comprends tout à fait – je pense m'exprimer à la majorité des personnes qui ont cosigné mon postulat l'année passée – que ces réponses sont satisfaisantes. Mais je souhaite rappeler, encore et toujours, que ce postulat allait dans une direction de renforcement de ces mesures et que je me réjouis de voir ces mesures être appliquées de plus en plus fortement. Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une bonne suite de plénum. Merci.

Sabine REY

Merci M. ROBYR. Alors je dois faire petit pas en arrière dans l'ordre du jour, j'ai coupé l'herbe sous les pieds de notre conseiller communal, M. Anthony LAMON, qui aimerait vous dire quelques mots.

Anthony LAMON

Oui merci Madame la Présidente du Conseil général, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, chers collègues. J'aimerais juste ici répondre à quelques interrogations qui ont été formulées notamment par les chefs de groupe. Donc ce vote à l'unanimité des membres conforte la Municipalité dans le travail que nous faisons depuis plusieurs années dans l'élaboration de notre plan d'affectation des zones et le règlement communal des constructions, en essayant d'être le plus transparents possible dans un domaine qui est très technique – vous l'avez vu et vous l'avez relevé – mais qui est aussi émotionnel, puisqu'il touche la propriété comme l'a relevé notamment le chef de groupe du Centre. Comme vous le savez, pour avoir été partie prenante dans le cadre de l'information publique ainsi que lors des balades urbaines ou encore dans les séances d'information à votre intention, nous avons divisé ce chantier conséquent en trois étapes : mesures préparatoires premièrement, deuxièmement l'avant-projet et le projet en lui-même troisièmement. Les mesures préparatoires comprenaient la délimitation des zones réservées et le périmètre d'urbanisation. Et la seconde étape, c'est maintenant où il y a eu l'information publique où vous avez eu ce soir le renouvellement des zones réservées et nous arrivons maintenant à l'élaboration d'un avant-projet de plan de zone dont les commissions compétentes – nous vous l'assurons – seront tenues régulièrement informées durant l'année 2023 et qui sera déposé au Canton en fin d'année. L'étape 3 consistera à élaborer le projet de plan de zone et de RCCZ en tenant compte du retour du Canton. Nous espérons – et là nous rejoignons les craintes des différents chefs de groupes – nous espérons que le Canton revienne dans des délais qui soient acceptables, et là mes collègues députés devront également être attentifs aux réponses que nous pourrons avoir du service du développement territorial par rapport aux forces qu'il faudra mettre

puisque toutes les Communes, ou une grande majorité des Communes, vont devoir déposer leur avant-projet de plan de zones dans les mêmes délais. Le vœu de l'exécutif est d'avancer rapidement, tout en tenant compte des enjeux qui sont conséquents d'une telle révision. Nous comprenons et nous souhaitons également présenter le projet au Conseil général avant la fin de la législature, mais comme cela a été dit également par notre président, ces délais ne sont pas tous de notre ressort et dépendent de plusieurs facteurs, donc notamment du retour du Canton et également du travail que nous devons réaliser avec les mandataires que nous avons. Donc nous souhaitons le faire, mais il est possible que le projet soit voté par un nouveau Conseil général, mais nous allons tout faire pour que ce projet soit déposé dans les meilleurs délais. J'aimerais en conclusion vous remercier, notamment la commission d'édilité et d'urbanisme pour le travail réalisé et je vous remercie de votre attention. Merci.

Sabine REY
Merci M. LAMON.

7. DIVERS

Sabine REY

Je vous propose de passer au dernier point de notre ordre du jour, les divers. La parole est à l'assemblée. M. KALBFUSS.

Colin KALBFUSS

Monsieur le Président de la Municipalité, Madame et Messieurs les Conseillers communaux, le groupe vert aurait une question : est-ce que vous auriez des informations concernant la nouvelle patinoire ? Je vous remercie infiniment pour votre réponse.

Sabine REY

Je passe la parole à la Municipalité.

Pierre BERTHOD

Merci M. KALBFUSS. Je pense qu'avec le pont Beaulieu c'est un truc qu'on me demande presque tous les jours. Bon, alors, pour être très clair avec vous : oui, on a des informations. Mais on est dans une phase où – vous l'avez compris – contrairement à d'autres Communes, nous n'avons pas lâché le travail. Maintenant, je ne peux pas ce soir vous dire les tenants et aboutissants et vous dire que tout est réglé. C'est un investissement qui est éminemment important, vous le savez aussi, et la phase dans laquelle on se trouve avec ce qu'on appelle les investisseurs privés, donc c'est avec ces privés qui imaginent pouvoir cofinancer avec nous un projet de patinoire, est dans une phase je dirais cruciale puisqu'en fait on est en train de négocier, finalement, eh bien, un projet qui soit le plus équilibré, je dirais d'un point de vue financier tant pour eux que pour nous. Donc ça ne se fait pas aisément. Vous savez que le périmètre des Condémines est intéressant, mais s'il est intéressant pour les privés, c'est qu'il y a des possibilités de constructions et l'équilibre sur lequel on veut communiquer, eh bien, arrivera assurément les prochaines semaines. Ce que j'aimerais dire à l'ensemble des conseillères et conseillers généraux c'est que nous sommes aussi bien conscients que l'information qui sera donnée vous sera donnée à vous le Conseil général, je dirais en primeur, avant qu'il n'y ait une information publique sur le projet si le Conseil municipal et les partenaires se mettent d'accord sur les modalités d'ordre financier. C'est un projet complexe, éminemment important ; ça fait je pense plus de 30 ans qu'en ville de Sierre on parle de construire une nouvelle patinoire. Il faut faire preuve d'encore un petit peu de patience. Je dois vous avouer qu'à titre personnel – mais mes collègues de l'exécutif sont dans la même situation – ce n'est pas évident, parce que ça fait plusieurs mois que tout le monde aimerait savoir et tout le monde aimerait savoir combien, comment, quand... mais pour parvenir à amener les réponses à ces questions simples, eh bien, il faut un gros travail, un gros travail d'analyse. Donc pour synthétiser, ça bosse, ça bosse je pense assez bien et je suis convaincu que ces prochaines semaines on aura la capacité à votre intention, mais finalement à l'intention de la population, eh bien, de présenter un projet pour une nouvelle patinoire dans notre commune. Voilà M. KALBFUSS.

Sabine REY

Merci Monsieur le Président. Y a-t-il d'autres interventions dans la salle ? M. FLIPO.

François-Xavier FLIPO

Alors, Madame la Présidente, Monsieur le Président de Commune, Madame, Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs les Conseillers généraux. Cette question s'adresse à M. Jérémy SAVIOZ, conseiller municipal en charge de la gestion des moloks. M. SAVIOZ, les habitants de Granges sont enchantés de la nouvelle zone écopoint de la rue de Fauporte. La zone du terrain de football a retrouvé un habillage propre et celle de Fauporte est dégagée, aérée et extrêmement pratique. Cependant lors des apéritifs partagés dernièrement dans les chaumières du village – il n'y a pas que celles de la Bourgeoisie ou du Rotary - le Grangeard se montre pragmatique et nous questionne ; il n'y a que deux zones pour les déchets métalliques, boîtes de conserves dans le village, Fauporte et le Robinson. Certains se demandent donc si un troisième molok destiné à ce type de déchets est envisageable dans le périmètre du village de Granges, entre l'église, la route de la Crête-Blanche et le Rhône. Je vous remercie pour votre réponse.

Sabine REY

Merci M. SAVIOZ.

Jérémy SAVIOZ

Merci M. FLIPO. Tout d'abord, je vous prie d'excuser ma voix un peu éraillée. Le choix de la localisation des écopoints, c'est un peu un calcul d'équilibriste. Il faut tenir compte de très nombreux paramètres. En particulier, ils doivent être suffisamment proches des habitations, mais pas trop non plus pour éviter les nuisances. Et c'était le cas, auparavant, avec l'écopoint qui était situé près des terrains de foot. A l'heure actuelle, pour vous répondre, il n'est pas prévu d'augmenter le nombre de moloks pour l'aluminium et le fer blanc, ni à Granges, ni d'ailleurs dans les autres quartiers ou villages de la commune. Le nouvel écopoint est situé à moins de 500 m du précédent. Alors certes, les habitants de la partie nord de Granges se trouvent un petit peu lésés, mais reconnaissons aussi que ceux de la partie sud, côté Grône, s'en trouvent avantagés. Quant à l'opportunité de poser des moloks supplémentaires, en dehors des écopoints, nous avons développé un réseau de moloks très dense qui répond aux principaux besoins, donc aux principaux déchets, dans la limite de la place à disposition. En premier lieu il y a évidemment les moloks pour les ordures ménagères qui sont très nombreux. Ensuite viennent les moloks pour le papier et le carton, puis pour le verre. Nous réfléchissons à l'opportunité d'accroître le nombre de moloks lorsque ceux-ci se trouvent régulièrement saturés, malgré une cadence de ramassage élevée. Or, dans les écopoints de Granges, les moloks à aluminium et fer blanc ne sont jamais arrivés à saturation. Pour terminer, j'aimerais dire que finalement la question que vous posez, M. FLIPO, elle pourrait tout aussi bien s'appliquer à d'autres quartiers ou à d'autres villages de la commune, par exemple au village de Noës où le seul écopoint présent, proche de la STEP, est relativement excentré. Mais sur un territoire communal de 20 km², avec plus de 17'000 habitants, c'est très difficile, pour ne pas dire impossible de contenter tout le monde, avec un réseau dense de points de collecte pour l'ensemble des types de déchets. Je précise aussi, même si ça ne me fait pas plaisir - vous pouvez vous imaginer - que l'immense majorité des utilisateurs de ces écopoints s'y rendent en voiture. La distance supplémentaire à parcourir s'avère donc relativement anecdotique. Et je rappelle aussi qu'en plus de ces écopoints, nous avons tous la possibilité de nous rendre sur le site d'Enevi à Uvrier ainsi qu'à la déchetterie de Chétroz. Je vous remercie de votre attention.

Sabine REY

Merci M. SAVIOZ. D'autres interventions ? M. PITTELOUD.

Albert PITTELOUD

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues du Conseil général. Ça concerne la pollution de la nappe phréatique suite aux travaux d'élargissement du Rhône dans la région de Viège. L'association de défense du sol agricole (ADSA) a demandé depuis fin 2019 le suivi des analyses de la nappe phréatique de Brigue à la Souste, effectuée par le laboratoire cantonal. L'ADSA souhaitait suivre les panaches de pollution issus de la décharge de Gamsenried, considérée comme la plus grave et la plus toxique atteignant une nappe phréatique en Suisse. L'ADSA a demandé au laboratoire cantonal, en vertu de la convention de l'AAHRUS, de nous fournir toutes les analyses d'eau de la nappe, prélevées par les Communes, le service de l'environnement, R3, et des substances issues de la décharge de Gamsenried ou de la Lonza, du Rhône ou d'autres pollueurs anonymes. Le laboratoire cantonal

a refusé de livrer ces informations à l'ADSA, malgré les injonctions du Tribunal cantonal ou du Tribunal fédéral. Les substances à rechercher, marqueuses de la décharge de Gamsenried sont : les anilines (dont la benzidine), la toluidine, les phényléthanol, les phénols, les crésols, la méthylpyridine, les ammoniums et les chlorides, etc. les BTEX et les PFAS. Pour mémoire, les pollutions catastrophiques constatées ont pour origine les élargissements du Rhône dans la région de Viège. Cette situation nouvelle a provoqué une remontée importante de la nappe, selon le principe des vases communicants du fait que le lit du Rhône se situe 5 m au-dessus de la nappe. Ce phénomène hydraulique basique des vases communicants a été ignoré par les responsables de R3. Les pollutions catastrophiques constatées ont pour origine majeure les eaux polluées du Rhône et le lessivage des décharges par la remontée de la nappe. Les eaux de la nappe dans la région de Viège n'étant plus utilisables, la Commune de Viège s'est alimentée en eau potable dans la région de Mund dans le Gredetschtal. Conclusion : il serait difficile pour la Commune de Sierre de remplacer l'eau de la nappe et du lac de Géronde, selon le même principe du fait que le lac de Géronde est constitué par l'eau de la nappe phréatique. Pour mémoire, la nappe phréatique progresse en aval de Viège d'environ 1,5 à 2 km par année. La pollution de Viège a eu lieu en 2019, on peut imaginer que les pollutions ont déjà fait 7 à 8 km, ou 10 km. Il est donc impératif pour la Commune de Sierre d'obtenir les renseignements refusés à l'ADSA, c'est-à-dire une analyse complète des eaux issues de la nappe de Sierre à Viège et ce dans les plus brefs délais. NB : pour preuve de la gravité de la situation, Lonza et l'Etat du Valais ont tout récemment budgété – ça a passé au bulletin officiel - pour 290 millions de travaux, afin d'établir une barrière hydraulique dans la région de Viège pour juguler les pollutions de la nappe phréatique. Je vous remercie de votre attention.

Sabine REY

Merci M. PITTELOUD. Je passe la parole à la Municipalité.

Pierre BERTHOD

Oui, merci. Merci de me rendre le micro, mais M. PITTELOUD, quelle est la question finalement ?

M. PITTELOUD répond hors micro en rappelant l'importance pour la Commune de Sierre d'obtenir les renseignements refusés à l'ADSA.

Pierre BERTHOD

Ah d'accord, alors je vais passer la parole... très bien, ça touche un petit peu deux dicastères donc c'est à nouveau notre collègue Jérémy SAVIOZ qui est en charge de l'environnement de manière générale - et non pas simplement que des moloks - mais qui va pouvoir tenter d'amener des réponses. Je tiens à préciser au plénum que ces questions, éminemment techniques, M. PITTELOUD a eu tout de même la gentillesse de nous les faire parvenir par écrit en amont, je ne sais pas si c'est un outil législatif mais qui est en tout cas très utile pour l'exécutif puisqu'il peut, avec ses services, préparer une réponse qu'on espère suffisamment précise.

Jérémy SAVIOZ

Oui, merci pour votre question. Effectivement, comme l'a dit le président, je ne suis pas en charge uniquement des moloks, mais aussi des eaux sales, alors que mon collègue, M. BERCLAZ, est en charge des eaux propres. Donc je peux vous répondre par rapport aux aspects de pollution et M. BERCLAZ vous répondra par rapport aux aspects d'eau potable. Ce qu'on peut vous dire c'est qu'aujourd'hui la Lonza surveille activement le panache de pollution qui provient de l'ancienne décharge de Gamsenried ainsi que son évolution. Les résultats sont transmis au service de l'environnement, sont analysés, sont vérifiés et ensuite sont communiqués aux personnes et aux Communes qui sont concernées. Le SEN mène des analyses précises et des prélèvements sur l'ensemble du site, mais également sur l'ensemble de la plaine du Rhône de Brigue jusqu'au Léman. Il faut préciser donc que ces analyses sont menées partout et actuellement, le SEN est absolument formel : le panache ne s'étend de loin pas jusqu'à la commune de Sierre ; par conséquent, notre commune n'est pas touchée par la pollution liée à l'ancienne décharge de Gamsenried. Lorsqu'un tel cas est détecté, les Communes, comme je l'ai dit, ainsi que les particuliers sont aussitôt informés. Il s'agit d'une problématique cantonale qui n'est pas gérée par les services communaux, mais, comme vous le savez, par le service cantonal de l'environnement, ainsi que le service de la consommation et des affaires vétérinaires qui englobe le laboratoire cantonal. Je suis, comme vous, surpris d'apprendre que les données ne sont pas communiquées ; à mon sens elles devraient l'être, mais toujours est-il que ces informations-là devraient en premier

chef être réclamées auprès des services cantonaux concernés plutôt qu'au service communal. Mais soyez assuré qu'au niveau de la Commune de Sierre on est attentif à tout type de pollution, que ce soit des eaux, des sols, atmosphérique, etc. qui pourrait toucher notre territoire et notre population.

M. PITTELOUD intervient hors micro pour insister sur la très grande masse de la pollution en question.

Jérémy SAVIOZ

M. PITTELOUD, je vous interromps, on n'est pas là pour refaire le débat, on en discute volontiers tout à l'heure si vous le souhaitez. Par contre, au niveau de la nappe, effectivement, c'est une masse qui avance gravitairement, mais il y a aussi énormément d'apports de la nappe phréatique par les cours d'eau latéraux, par le Rhône qui diluent les quantités de polluants et on voit une dilution des polluants à mesure qu'on s'éloigne du site de la pollution. Mais encore une fois, on n'est pas là pour faire un échange, on en discute volontiers à une autre occasion et je passe la parole à mon collègue M. BERCLAZ.

Pierre BERTHOD

Si tu me permets Jérémy. Juste, donc, vous avez eu la réponse de Jérémy SAVIOZ en charge du dicastère de l'environnement qui vous a précisé les mesures de surveillance et les échanges entre les services cantonaux et communaux sur tout type et toute éventuelle pollution, mais par rapport à la question de M. PITTELOUD, il est aussi intéressant d'entendre la réponse de Marc-André BERCLAZ qui lui, par son dicastère, est en charge des eaux potables et quand on parle de nappe phréatique, il est vrai que la ville de Sierre dépend en partie, eh bien, de l'eau de nappe et peut-être que vous serez tous intéressés de savoir quelles sont les mesures dont on a la maîtrise, qui sont prises par la Ville, en partenariat avec notre prestataire OIKEN.

Marc-André BERCLAZ

Oui, merci, je me joins aux salutations précédentes pour rester aussi dans les trois minutes peut-être. Vous savez qu'en dehors des problématiques de pollution des eaux qui arrivent depuis le très Haut Valais par rapport à nous, si j'ose dire, nous avons eu ces deux dernières années deux graves pollutions de notre eau potable : une par le chlorothalonil et l'autre par une pollution biologique qui est liée à du bétail qui se trouvait au-dessus de la source de Saint-Maurice de Laques et la première pollution, elle est liée à l'utilisation de produits phytosanitaires ; il faut le dire aussi, il y a de nombreux responsables, dans la pollution - nous-mêmes en consommant certains produits certainement – et nous avons pris des mesures visant à terme, je dirais, à essayer de ne plus utiliser l'eau de la nappe. Donc on va très, très loin dans la réflexion. Plutôt que d'essayer de prendre des mesures de contrôle et de correction, on met en œuvre une solution qui nous permettra petit à petit, dans quelques années, de nous passer de cette eau. La première mesure, ça a été la mise en place d'une pompe de relevage qui nous permet de doubler l'apport en eau que nous achetons à la Commune de Grône qui vient de la rive gauche. En plus cette eau, elle a la propriété de ne pas être calcaire, c'est assez agréable lorsqu'on la mitige avec l'eau dans les réservoirs qui se trouvent à Muraz. Deuxième élément, nous allons interconnecter les réseaux des villes de Sierre et Sion et créer une espèce de générale des eaux du Valais central, si on peut dire, pour partager les eaux, les mitiger aussi et on associera les Communes qui sont intéressées à nous rejoindre. Le projet Lienne-Raspille vise lui aussi à améliorer l'utilisation de l'eau sur la rive droite cette fois-ci, Noble et Louable Contrées, en poussant également la viticulture à utiliser des systèmes goutte à goutte, donc à utiliser beaucoup moins d'eau et puis on va encore essayer de produire un maximum d'énergie électrique, ce qui n'est pas négligeable. Egalement vous dire que le pompage de Tschüdanga dont le crédit d'engagement a été voté au milieu des années 90 va pouvoir reprendre, alors ça c'est une bonne nouvelle. Donc Tschüdanga c'est une source qui se trouve sur la commune de Loèche, mais à la limite de Salquenen, donc on travaille avec les deux Communes pour relancer ce projet qui a été bloqué pendant une vingtaine d'années par le projet de passage de l'autoroute à Finges. Et là aussi on va récupérer de l'eau qui vient essentiellement de la Gemmi, donc de la partie des Alpes bernoises qui sont, il faut l'avouer, un peu plus calcaires. Mais quand on aura mis en place ces différentes mesures, on ne va plus utiliser l'eau de la Raspille vraisemblablement.

Sabine REY

Je remercie la Municipalité pour ces informations sur ce vaste sujet. D'autres interventions ?
Mme CLAUSEN METRAL.

Isabelle CLAUSEN METRAL

Alors je prends une dernière fois la parole ce soir avec un sujet un petit moins, je dirais, pesant que ce qui vient d'être débattu. Tic-tac, le temps file et il est précieux. Je joue peut-être un petit peu les trouble-fêtes...

Sabine REY

Mme CLAUSEN METRAL, je vous invite juste à baisser le micro, on vous entend mal.

Isabelle CLAUSEN METRAL

Ah, j'ai cru à me taire (*rires*). Tic-tac, le temps file et je joue peut-être les trouble-fêtes... L'idée en soi ne déplaît pas, super challenge que d'être plus concis, aller droit au but, éviter les redites et peut-être même devenir un peu plus respectueux des autres, tout ceci en de trois minutes chrono ou moins ... Mais finalement non, se baser sur l'article 27.2 de notre règlement évoquant la limitation possible de notre temps de parole, voire nous faire rentrer dans un moule que nenni ... Ce n'est pas l'objectif d'un tel article qui, tout au plus, permettrait de remettre occasionnellement en place qui sciemment prolonge les débats, revient systématiquement à charge dans une discussion sans fin... Or, ici, les débats fleuves, les arguments/contre-arguments ne sont pas monnaie courante. Le temps de parole qui nous est accordé reste un moment d'expression, tout simplement. Ceci dit, si vraisemblablement entendre 4 à 5 fois la même idée débattue peut user, chacun reste libre de s'exprimer, les volubiles, les peu loquaces ... un juste milieu à trouver et rien ne nous empêche de nous éloigner quelque peu dans nos pensées en cas de saturation. Si de toute vraisemblance, l'idée part d'une très bonne intention, à n'en point douter, il y a de quoi de rester étonné, comme expressément précisé dans le mail reçu, que nos partis respectifs aient été mêlés à ce choix, ce d'autant plus que, recherches faites, tel n'en aurait pas été le cas. Surprenant aussi, que les chefs de groupe, pourtant directement concernés, n'aient pas été approchés avant, ce qui rend la chose encore plus cocasse. Finalement, n'étant pas en Charabie – les parentes de jeunes enfants sauront de quoi il s'agit - et persuadée que ce souhait partait d'une bonne intention certaine, comptons donc sur une mise en pratique réaliste, humaine, raisonnable mais aussi teintée d'une bonne dose d'humour de ce vœu pieux énoncé par notre bureau. Tic-tac, je m'arrête.

Sabine REY

Merci Mme CLAUSEN METRAL pour cette intervention pertinente. Je vois que nous sommes d'accord, il faut toujours savoir user sans abuser dans les interventions. Merci beaucoup. D'autres prises de parole ? M. ROBYR.

Fabien ROBYR

Madame la Présidente du Conseil général, Mesdames et Messieurs en vos titres et fonctions. Le 14 juin prochain se tiendra une grève nationale féministe, à laquelle je pense que mon groupe et la plupart de cette assemblée sommes sensibles. J'aurais voulu poser une question à la Municipalité : quelles sont les possibilités de grève pour les personnes engagées par la Commune et sinon quelles sont les conséquences affiliées à cette grève, si d'aventure elle était tentée par lesdits employés de la Commune ? Je vous remercie de votre attention.

Sabine REY

Merci M. ROBYR. Je passe la parole à la Municipalité.

Pierre BERTHOD

Merci Madame la Présidente, merci M. ROBYR. M. PITTELOUD avait eu la gentillesse d'envoyer une question complexe à l'avance, je dois vous avouer qu'ici ni moi-même, ni le secrétaire municipal ne savons quoi répondre. Je crois que la dernière... l'année passée sauf erreur, c'était la dernière grève des femmes, comme elle s'appelle, et que certaines de nos collaboratrices y ont participé. Maintenant si vous voulez savoir, on se renseignera auprès du service des ressources humaines en lui demandant de vous amener une réponse que vous n'aurez pas plus de trois minutes à lire.

Sabine REY

Merci Monsieur le Président. D'autres interventions ? La Municipalité a peut-être des informations à nous communiquer ?

Pierre BERTHOD

Oui Madame la Présidente. J'ai trois informations, mais je ne savais pas non plus en fait que le temps de parole était limité, j'essayerai d'être rapide et vous m'excuserez par avance si ça devait dépasser les trois minutes.

La première, elle est très rapide, mais juste vous donner un point d'information sur les travaux de rénovation de l'école de Borzuat. Durant l'automne 2022 et jusqu'au mois de janvier la Ville a réalisé les travaux qui étaient non soumis à autorisation, c'est-à-dire le désamiantage, les démontages intérieurs. Et depuis le 25 janvier 2023, nous sommes en possession de l'autorisation du début anticipé des travaux du gros œuvre, ce qui nous permet maintenant de passer dans la phase de réalisation des travaux. Quand on parlait de célérité des services de l'Etat, je précise donc - vous l'avez bien entendu - que c'est une autorisation anticipée des travaux qui ont été mis à l'enquête il y a, je crois, neuf mois. Mais ceci étant, ça nous permet de tenir le planning. Je peux vous informer aussi qu'à ce jour le budget tel qu'il a été annoncé lors du message pour le crédit d'engagement est respecté. C'était la première information.

La deuxième information concerne la collaboration scolaire entre les Communes de Sierre et de Salquenen. Là aussi, vous le savez, la Ville de Sierre a toujours veillé à préserver l'identité de sa communauté haut-valaisanne et donc germanophone, notamment en maintenant un cursus scolaire germanophone allant de l'école enfantine jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire. Actuellement, la « Primarschule » compte 15 enseignants et accueille, dans le bâtiment Rilke du centre scolaire de Borzuat, 167 élèves germanophones. En ce qui concerne les cycles d'orientation, l'« Orientierungsschule » de Goubing accueille 85 élèves germanophones sierrois, du district, mais aussi de Salquenen. Et en septembre de l'année passée, la Commune de Salquenen a demandé à la Ville d'étudier la possibilité d'une gestion de ses écoles primaires par la direction des écoles de Sierre. Bien évidemment cette gestion administrative et pédagogique s'accompagne d'un mandat de prestations et la Commune de Salquenen rémunèrera la Ville de Sierre pour ces prestations. Cette collaboration permet la création d'un poste d'adjoint à la direction des écoles à 50%, qui sera responsable du secteur des écoles primaires germanophones de Sierre et Salquenen, et s'adressant donc à plus de 260 élèves primaires de nos deux communes. Cette nouvelle fonction aura comme principale tâche la gestion et le fonctionnement des écoles germanophones des communes de Sierre et Salquenen, en étroite relation avec la direction des écoles et l'inspection du service de l'enseignement en charge du Haut-Valais. Donc la gestion administrative sera assurée par l'actuelle collaboratrice en charge des écoles germanophones de Sierre. Le mandat de prestations est en cours de validation, les deux Communes ont donné leur accord de principe ; les cahiers des charges et la répartition des tâches et ainsi que le mandat de gestion ont pour objectif de démarrer dès la prochaine rentrée scolaire. De manière générale, la Ville perçoit cette collaboration pour l'ensemble de la scolarité obligatoire comme une opportunité de conforter l'identité germanophone au sein de notre région et de proposer ainsi des synergies intéressantes tant concernant le fonctionnement scolaire en tant que tel, mais aussi pour des actions de prévention, des activités culturelles, sportives ou le soutien scolaire et l'aide à l'élève dans la langue de Goethe.

Et j'ai une troisième petite information, si je suis dans le timing, j'aimerais ce soir adresser un petit mot à quelqu'un dont la discrétion fait qu'on le remarque peu, bien qu'il s'agisse de quelqu'un de remarquable. Jean-Daniel THEYTAZ, puisque c'est de lui qu'il s'agit, a fait ses débuts à la Ville de Sierre il y a 21 ans de cela, c'était le 1^{er} octobre 2002. Une maîtrise de menuisier en poche, habile de ses mains et astucieux, que ce soit aux Liddes ou à l'Hôtel de Ville, il est toujours l'homme de la situation. Il connaît les lieux comme personne et du rez aux combles, l'Hôtel de Ville n'a aucun secret pour lui. Je tiens également à souligner son calme, sa disponibilité et sa grande serviabilité : toujours d'humeur égale, il va trouver la solution pour régler le petit détail qui coince. Même quand il a été atteint dans sa santé, sa conscience professionnelle et son envie de bien faire ne le quittaient pas. Et c'est notamment grâce à lui que la logistique et l'intendance des séances du Conseil général sont toujours impeccables ; d'ailleurs Jean-Daniel s'applique également à ce que nous, les élus, puissions nous sustenter après nos séances, lors des apéritifs post séances. Et c'est ce soir, vous l'aurez compris, le dernier plénum de Jean-Daniel ; en mai prochain il prendra sa retraite bien méritée et la séance de juin aura donc lieu sans lui. Alors je lui adresse, en mon nom, au nom du Conseil communal et en notre nom à tous, un chaleureux merci. Tous mes vœux à lui pour ses derniers mois à la Commune de Sierre, je lui souhaite une longue et agréable

retraite, entouré de sa famille. Qu'elle soit pleine de satisfactions et je crois que Jean-Daniel mérite nos applaudissements. (*Applaudissements*).

Sabine REY

Merci Monsieur le Président. Y a-t-il encore d'autres interventions ? Puisque ce n'est pas le cas, je vous propose de clore ce plénum. Je terminerai en remerciant Mme Elisabeth MARCHETTI pour la tenue du P.V. de cette assemblée ainsi que M. Jean-Daniel THEYTAZ pour la mise en place de la salle et de l'apéro. Je clos donc cette séance du 15 février 2023 et je vous convie à notre traditionnel apéritif. Merci et bonne rentrée chez vous. (*Applaudissements*).

Fin de la séance : 19h20.

Conseil général de Sierre

La présidente :

Sabine REY



Le secrétaire :

Tony SABINO



Abréviations :

PLR	:	parti libéral-radical
PS/CG-PCS	:	parti socialiste/centre-gauche – parti chrétien social
UDC	:	union démocratique du centre
AdG	:	alliance de gauche (anciennement alliance Verts, PS et PCS)
POP	:	parti ouvrier populaire
Cogest	:	commission de gestion
CEU	:	commission de l'édilité et de l'urbanisme
CDD	:	commission du développement durable
RCG	:	règlement du Conseil général